

Compte-rendu de séance

Séance du 11 Juin 2024

L'an 2024 et le 11 juin à 18h45 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Monsieur CHABOREL Alain Maire

Présents : M. CHABOREL Alain, Maire, Mme GROS Catherine, M. PRIEUR Laurent, Mme ROBBIO Françoise, M. NAGOT Yannick, Mme SAUVAGE Marie-Claude, M. GUILLOT Jean-Michel, M. COLLIGNON Jean-Pierre, Mme GODON Chantal, M. CARRÉ Thierry, Mme HUET Muriel, Mme PETIT Alexandrine, M. SAUVE Maxime, Mme MARCILLY Anne-Flore, Mme PELOILLE Maryse, M. PRIEUR Jean-Claude

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. PONTONNIER Gilles à Mme GROS Catherine, Mme BONNEAU Laura à Mme MARCILLY Anne-Flore

Excusé(s) : M. MENARD Anthony

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARCILLY Anne-Flore

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16
- Votants : 18

Date de la convocation : 04/06/2024

Date d'affichage :

Ordre du jour

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2024
- ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTREE 2024
- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNALE
- ADHESION AU FUL ET FAJ
- AVIS SUR LE DOSSIER DDE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SASU D'AUTRY-LE-CHATEL
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate le quorum. Il ouvre la séance et commence par le premier point à l'ordre du jour.

Il demande la nomination du secrétaire de séance. Mme Anne-Flore MARCILLY se propose. Décision actée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil municipal du 04 Avril 2024

Après lecture, M. le Maire demande s'il y a des questions sur ce compte-rendu. Pas de remarque.

Le compte-rendu de la séance du 04 Avril 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION : D 2024 020 : ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTREE 2024

M. le Maire informe que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires permet, sur proposition conjointe de la commune et du Conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur 4 jours.

La commune a sollicité et obtenu une dérogation. Celle-ci arrive à échéance à la rentrée prochaine.

M. le Maire informe que le Conseil d'école réuni en séance le 11 mars 2024 a donné son accord sur la semaine des 4 jours.

Le conseil Municipal, après avoir connaissance du dossier, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter une dérogation à partir de Septembre 2024 pour l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

(pour : 18, contre : 0 abstentions : 0)

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION : D 2024 021 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE POUR LA GESTION D'UN POINT DE CONTACT LA POSTE AGENCE COMMUNALE

M. le Maire informe qu'afin d'éviter de fermer La Poste, en 2013 l'assemblée avait délibérer favorablement à la création d'une agence postale communale.

Une convention qui établit les conditions dans lesquelles certains services de la Poste sont proposés dans cette agence, ainsi que les droits et obligations de chacune parties, a été signé.

Des nouvelles conventions ont été négociées pour les agences postales communales pour :

- répondre aux attentes des habitants
- permettre une accessibilité horaire minimum
- avoir une durée de convention plus souple
- avoir une rémunération valorisant l'activité

M. le Maire propose de la renouveler pour une durée de 3 ans.

M. Jean-Claude PRIEUR s'interroge sur la partie « actions financières et prestations proposées car selon lui l'activité bancaire est un point particulier.

M. CHABOREL lui répond qu'il vérifiera les conditions.

Le Conseil municipal, après avoir connaissance du dossier, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler sa convention de partenariat avec La Poste pour la gestion d'un point de contact La Poste Agence Communale pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

(pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION : D 2024 022 : ADHESION AU FUL ET AU FAJ

Le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL qui regroupe le Fonds de Solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques).

Le financement de ces Fonds est assuré par le Département, auquel s'associer selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les EPCI, la CAF, la MSA, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone.

Les bases de cotisations des communes pour l'année 2024 restent inchangées par rapport à celles de 2023, à savoir :

FUL : 0,77 € par habitant, dont 70% pour le Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) et 30% pour les dispositifs Eau
FAJ : 0,11 € par habitant

Monsieur le Maire propose de renouveler son adhésion pour l'année 2024, qui sera de :

FUL : 0,77 € x 2 487 hab. = 1.914,99 €
FAJ : 0,11 € x 2 487 hab. = 273,57 €

Les aides allouées par le FUL et le FAJ pour l'année 2023 :

- 1 dossier accordé pour le FSL accès

Le conseil Municipal, après avoir connaissance du dossier, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion pour l'année 2024, qui sera de :
FUL : 0,77 € x 2 487 hab. = 1 914,99 €
FAJ : 0,11 € x 2 487 hab. = 273,57 €

Cette somme est inscrite en dépense de fonctionnement au budget du présent exercice 2024.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

(pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION : D 2024 023 : AVIS SUR LE DOSSIER DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE SASU D'AUTRY-LE-CHATEL

M. le Maire informe avoir reçu une sollicitation de la Préfecture sur un dossier de consultation sur le permis de construire n° PC 045 016 24 B0002 – SASU CPENR d'Autry le Châtel représentée par M. Patrick BESSIERE.

Le demandeur est la société « Centrale de Production d'Énergies Renouvelables d'AUTRY-LE-CHATEL » (CPENR d'AUTRY-LE-CHATEL), filiale à 100 % d'ABO Wind AG. Le site d'implantation envisagé pour accueillir la centrale photovoltaïque au sol se trouve au sud-est du centre-bourg d'Autry-le-Châtel au niveau des lieux-dits « La Javelotte » et « Prairie du Moulin », dans le Loiret (45), en région Centre-Val de Loire. La commune d'Autry-le-Châtel appartient à la Communauté de communes Berry Loire Puisaye.

La centrale solaire photovoltaïque au sol, projetée par la CPENR d'Autry-le-Châtel sur la commune de d'Autry-le-Châtel sera constituée de plusieurs rangées de panneaux photovoltaïques, montés sur des supports fixes en acier galvanisé orientés vers le Sud et inclinées à environ 20°.

La puissance totale de l'installation est d'environ 17 Mwc environ et sa production annuelle d'électricité est d'environ 21 GWh/an.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Émet un avis favorable** sur le dossier de centrale photovoltaïque SASU CPENR Autry-le-Châtel.

(pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

La délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe avoir pris des Décisions depuis le dernier Conseil Municipal en date du 04 Avril 2024.

Il s'agit :

- Décision numéro 2024-007 : Délivrance d'une concession dans le nouveau cimetière

INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe des travaux suivants :

- Lancement d'une étude sur la faisabilité de la géothermie sur le groupe scolaire et la salle polyvalente.
- Travaux sur l'aire de jeux de l'étang avec la pose de nouveaux jeux : table de ping-pong, pyramide de cordes et jeu en forme de train.
- Changements de tous les volets de la Mairie
- Travaux de rénovation salle du Chemin vert : abaissement des plafonds, peinture, électricité et réfection des sanitaires.
- Etude en cours portée par la CDCG concernant la sécurité autour du collège
- Travaux de voirie sur le CV4 pris en compte par la CDCG

M. le Maire informe également de la mise en disponibilité d'un agent s'occupant des salles, du stade et du périscolaire à partir du 21 mai. L'Agent a été remplacé.

QUESTIONS DIVERSES

M. Jean-Claude PRIEUR informe qu'en commission environnement de la CDCG une enveloppe de 12.000€ est réservée pour la ripisylve : savoir sur les cours d'eau où se trouve des arbres morts afin de les enlever.

M. NAGOT lui répond qu'une mission de surveillance est prévue.

Mme HUET demande où en sont les travaux de la bibliothèque : peinture et mobilier.

M. Laurent PRIEUR lui répond que le mobilier est commandé et concernant la peinture un point sera fait avec les Services Techniques pour des travaux à l'automne.

M. SAUVE confirme la présence d'arbres sur les bords des rivières ainsi que sur les bords des routes : quelques-uns penchent.

Il indique que la signalétique est à revoir au niveau de la piste cyclable de l'étang : peinture bande et panneau de « STOP », pour les vélos et les voitures.

M. COLLIGNON signale que certains véhicules ne respectent pas le STOP.

Mme PETIT demande le nombre d'enfants inscrits à la rentrée scolaire de septembre.

Mme SAUVAGE lui répond que 27 naissances étaient notées et seulement 19 enfants en petite section de maternelle sont inscrits.

Mme PELOILLE demande à quel moment le lotissement de la Barberie sera nettoyé.

M. Laurent PRIEUR répond que les Services techniques s'occupent en premier du cimetière et après les 3 lotissements.

M. SAUVE demande si la commune a des engagements en matière d'énergie et de développement durable. : panneaux solaires, bornes de recharge électrique

M. Laurent PRIEUR répond que la commune réfléchit sur la réduction des dépenses énergétiques pour le groupe scolaire et la salle des fêtes Lucien Villoing. En matière de bornes de recharges, la compétence est à la Communauté des communes Giennoises.

M. Jean-Claude PRIEUR questionne sur leurs positionnements. Il indique qu'un privé s'est aussi positionné avec de la recharge rapide.

M. Laurent PRIEUR lui répond de l'entreprise SPIE a demandé à se positionner sur la D940.

M. SAUVE demande si l'éclairage public est arrêté pendant la nuit sur la route de la Coeurerie.

M. Laurent PRIEUR lui répond par l'affirmative de 23h00 à 05h00.

Mme PELOILLE demande qui entretient la route de l'étang.

M. Laurent PRIEUR lui répond que c'est au Département du Loiret.

M Jean-Claude PRIEUR souhaite une réflexion sur l'aménagement du rond-point de l'ancien garage Renault. De beaux aménagements sont réalisés à Aubigny-sur-Nère. Il propose de faire un sondage auprès des habitants afin de recueillir des idées.

M. Laurent PRIEUR informe que la Commission travaux et voirie se réunira début juillet.

Mme GODON demande que soient envoyés les résultats des élections sur le groupe WhatsApp.

Séance levée à 20h10
En mairie, le 19/06/2024



Le Maire
Alain CHABOREL